

Information et implication des communes et des parties prenantes



Enseignements tirés des analyses cantonales de la gestion de crise pendant la pandémie de COVID



Défis

Quels sont les défis en termes d'information et d'implication des communes et des parties prenantes qu'ont dû relever les cantons durant la gestion de la pandémie ?

- 01 Besoin important d'information des communes et des parties prenantes
- 02 Caractère central des communes et des parties prenantes pour la mise en œuvre des mesures
- 03 Caractère central des communes et des parties prenantes pour la transmission d'informations à la population

- 04 Nécessité d'une mise en œuvre aussi harmonisée que possible dans le canton
- 05 Grande hétérogénéité des communes (en particulier nombre d'habitants) et des parties prenantes (en particulier taille du groupe et degré d'organisation)
- 06 Peu de réglementations concernant l'implication des communes et des parties prenantes dans les processus de décision pendant la pandémie

- 07 Très nombreuses interfaces différentes entre canton, communes et organisations intercommunales
- 08 Nombreuses tâches d'importance systématique accomplies par les communes (par ex. écoles, garderies, sécurité, établissements médico-sociaux)



Différences intercantionales

Quelles ont été les différences dans l'implication des communes (y compris les villes) ?

Quelles ont été les différences dans l'implication des parties prenantes des soins de santé, de l'économie et de l'éducation ?

Communes

Information aux communes

L'information aux communes a plus ou moins bien fonctionné selon les cantons. Le fait de recevoir des informations provenant de différents services cantonaux et insuffisamment coordonnées a posé des problèmes dans certains cantons. L'information aux communes s'est améliorée au cours de la pandémie.

Implication des communes

La plupart du temps, les communes n'ont pas été associées à l'élaboration des mesures cantonales. Elles auraient souhaité être davantage impliquées ou consultées pour l'évaluation des mesures, en particulier dans les cantons comportant de grandes villes.

Forme d'organisation des communes

Certains cantons ont utilisé leurs propres organes d'échange entre canton et villes/communes, spécifiques à la pandémie. Ces organes sont jugés utiles. Les petites communes en particulier ont apprécié de pouvoir s'adresser à une association de communes ou à un échelon entre la commune et le canton (district, préfecture).

Représentation des communes dans les OCC

Le rôle des organisations communales/régionales de conduite n'était pas clair dans tous les cantons. Leur importance pour la gestion de crise a été fonction du rôle dévolu à l'OCC. Dans certains cas, des représentant-es des communes ou d'une association de communes siégeaient au sein de l'OCC.

Droits démocratiques

Les cantons ont dû clarifier, à des degrés divers, les modalités d'exercice des droits démocratiques à l'échelon communal en cas de pandémie (assemblées communales, séances du conseil municipal, contraintes publiques).

Parties prenantes

Parties prenantes externes en général

Certains acteurs externes se sont réorganisés et/ou ont créé leurs propres *task forces*. Ils ont parfois été intégrés aux *task forces* du canton.

Information et association à la gestion de crise

Acteurs de la santé

Les hôpitaux ont souvent été associés à la gestion de crise par le biais des OCC et des services de santé publique ; l'association des soins ambulatoires, des établissements pour personnes âgées et des médecins de famille a été plus ou moins bonne et systématique.

Information et implication

Acteurs économiques et culturels

La transmission d'informations aux acteurs de l'économie et de la culture a en général été assurée par les canaux en place, via les associations. Un degré d'organisation élevé a constitué un avantage pour les branches.

Information et association à la gestion de crise

Acteurs de l'éducation

Dans plusieurs cantons, les acteurs du monde de l'éducation auraient souhaité être mieux informés et plus rapidement par le canton, avoir plus d'échanges et être davantage associés à la prise de décision.



Enseignements

Quels enseignements peut-on tirer ?

- 01 Mise en place d'un service pour répondre de manière coordonnée aux questions des communes
- 02 Résumé et mise à jour d'instructions importantes aux principales parties prenantes et aux communes, élaboration et mise à jour de la FAQ/envoi de la newsletter/hot-line
- 03 Implication des grandes villes et/ou de l'association de communes dans l'OCC

- 04 Mise en place d'organes thématiques impliquant les communes et les parties prenantes pour discuter des questions de mise en œuvre, des projets d'actes législatifs, de la transmission d'informations, etc.

- 05 Mobilisation des parties prenantes (notamment corps médical/pharmacies/écoles) comme multiplicateurs vis-à-vis de la population.

- 06 Exercices communs réguliers, par ex. exercices de conduite d'état-major entre canton et commune

- 07 Entretien des relations avec les communes et les parties prenantes avant la pandémie

- 08 Implication plus forte des acteurs externes dans les exercices de crise

- 09 Conseils et soutien de l'OCC aux communes concernant l'organisation des organes de conduite communaux et la formation de leurs membres